

**PROCÈS-VERBAL DE LA 200^E SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIEL
LE VENDREDI 9 AOUT 2024, 17 H**

Adopté à la séance du 3 décembre 2024

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^{me} Martine Bégin
M^e Mériem Benammour
M^e Sonia Boisclair
M^{me} Manon Bonnier
M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Jacques David
M^e Chantal Denommée
M. Jean Dionne
M^e Daniel Y. Lord
M^e Cassandre Louis
M^e Mélanie Marois
M^e Nicole Martineau
M. Stéphane Paquin
M^{me} Adriane Porcin
M. Pascal Roberge
M^e Patrick Simard

Sont absents : M^e Lucie Nadeau

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation est transmis aux membres le 7 aout 2024. Il y est prévu que la séance se termine lorsque tous les votes seront reçus, mais au plus tard le 9 aout 2024, à 17 h.

Les membres renoncent aux formalités de l'avis de convocation contenues aux *Règles de régie interne*.

2. Changement de la date de la séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes prévue le 20 aout 2024

La règle 11 des Règles sur le traitement d'une plainte prévoient que la séance du mois d'aout a lieu le troisième mardi du mois.

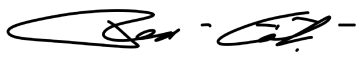
Considérant de nombreux facteurs, il est nécessaire de modifier cette date.

En conséquence, sur la proposition de René Côté, il est résolu à l'unanimité, que la séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 20 aout 2024 soit reportée au 9 septembre 2024.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 9 aout 2024, à 17 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,



M. René Côté